Nº 1219

# JOURNAL DE MONAGO

Administration et Rédaction.

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

WAR CHEST AND THE WAR TO THE WAR

Tous les ouvrages français et étrangers

dont il est envoyé 1 exemplaire sont annoncés dans le journal.

Rue de Lorraine, 13. à Monaco (Principauté.)

PARAISSANT LE MARDI

INSERTIONS :

On traite de gre a gre pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 40 ÉDOUARD ROUVEYRE, Libraire et Commissionnaire, rue des Saints-Pères, 4.

A Nice, LIBRAIRIB VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3

Les abonnements comptent du 1er et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.

Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

#### ABONNEMENTS:

Pour l'étranger les frais de poste en sus

#### Monaco, le 22 Novembre 1881

#### NOUVELLES LOCAL'S

Par une Lettre Pastorale, suivie d'un Mandement, en date du 13 de ce mois, M<sup>gr</sup> l'Evêque promulgue un Bref de Sa Sainteté Léon XIII, fixant les fêtes d'obligation et de précepte dans la Principauté (1).

Sa Grandeur, après avoir fait un touchant tableau des coutumes religieuses de nos pères, de leur empressement à célèbrer et à respecter les jours du Seigneur, rappelle les fidèles à ces pratiques pieuses: Si vous gardez mes fêtes, je vous élèverai audessus des hauteurs de la terre, et je vous donnerai un nom immortel qui ne périra pas, a dit le prophète (2),

Notre premier Pasteur termine en expliquant chacune des fêtes indiquées, et consacre notamment ces belles pensées à l'Immaculée Conception et à sainte Dévote:

Jusqu'ici l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge n'était pas comprise dans nos fêtes obligatoires; mais n'est-il pas de toute justice que la fête de la patronne titulaire de Notre splendide Cathédrale devienne une de nos plus grandes solennités; elle vous rappellera le jour trois fois heureux dans la vie si éprouvée du grand Pontife Pie IX, de sainte mémoire, alors qu'entouré de l'Episcopat catholique il proclama dogme de foi la croyance ininterrompue de dix-huit siècles, dogme qui a été défini en son temps, comme pour protester contre la corruption du siècle, et affirmer que Dieu n'a rien de plus beau, rien de plus précieux, rien de plus noble que la pureté sans tache, puisqu'il en a fait le diadème de la Mère de son Fils. Nous entourerons cette solennité, le 8 décembre prochain, d'une pompe particulière. Nous vous y préparerons par des instructions spéciales, parce que ce jour-là aussi aura lieu la cloture du

Enfin, notre septième fête est celle de sainte Dévote. Nous n'avons pas besoin d'insister sur cette solennité nationale et religieuse; elle est pour vous l'expression symbolique de la fidélité à Dieu, par le culte rendu à une sainte qui l'a confessé jusqu'au sang; de la fidélité à vos Souverains, dont elle est la protectrice insigne; aussi les étrangers, attirés par les magnificences de la procession du 27 janvier, disent, en saluant la châsse de votre Sainte : « Voilà le palladium des Monégasques. » Nos très chers frères, montrez-vous toujours dignes de cet éloge, et veillez pieusement sur votre trésor.

Le Mandement est ainsi conçu:

ARTICLE PREMIER. — Le Bref Apostolique, en date du 14 juin 1881, est et demeure promulgué dans la Principauté.

ART. 2.—Les fêtes de précepte et d'obligation dans la Principauté, en dehors des dimanches, sont au nombre de sept: Noël, l'Ascension, la Fête-Dieu, l'Immaculée Conception, l'Assomption, la Toussaint et sainte Dévote.

ART. 3. — L'Immaculée Conception sera célébrée, pour la première fois, comme fête d'obligation, le 8 décembre prochain.

Voici la teneur du Bref Apostolique par lequel notre Saint-Père a réglé l'observation des fêtes d'obligation dans la Principauté:

### LÉON XIII, Pape.

Pour en perpétuer la mémoire,

Notre Très Cher Fils en Jésus-Christ, Charles III, Prince de Monaco, préoccupé du culte divin dans ses États, du bien spirituel et des intérêts temporels des Fidèles soumis à son autorité, Nous a fait exposer par notre Cher Fils, le Commandeur Octavien Naldini, son Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire près Notre Personne et le Saint-Siège Apostolique, que, dans sa Principauté, à la suite des divers régimes qu'elle a subis, les fêtes religieuses ne s'observent plus avec la régularité qui serait désirable, et Nous supplie instamment, d'accord avec l'Autorité Ecclésiastique de la Principauté, d'user de la suprême puissance dont Nous sommes investi dans toute l'Eglise, en la personne du Bienheureux Pierre, pour régler définitivement cette grave affaire. En conséquence, après une mûre délibération, cédant à de si touchantes prieres, en vertu de la plénitude de Notre Autorité Apostolique, Nous accordons et prescrivons que, dorénavant, dans la Principauté, on ne tienne et on n'observe comme fêtes d'obligation, outre les Dimanches, que les seules fêtes suivantes, à savoir: les anniversaires de la Nativité, de l'Ascension et du Corps de N.-S. Jesus-Christ, de la Conception et de l'Assomption de la Bienheureuse et Immaculée Vierge Marie, Mère de Dieu, de Tous les Saints et de Sainte Dévote Vierge et Martyre, Patronne de la Principaute; de telle sorte que les fidèles, habitant et séjournant sur le territoire de la Principauté de Monaco, soient strictement obligés, les Dimanches et les jours de fête énumérés ci-dessus, à entendre la messe et à s'abstenir des œuvres serviles. Toutefois. Nous entendons et déclarons ne rien innover, par cet indult et décret, en ce qui touche la sainte liturgie et le rit de l'Eglise. C'est pourquoi Nous mandons à Notre Vénérable Frère. Charles-François-Bonaventure, Evêque d'Hermopolis, in partibus infidelium, en sa qualité d'Administrateur Apostolique

de l'Abbaye Nullius des SS. Nicolas et Benoît, de promulguer le présent Indult et Décret, et d'avertir les fidèles qu'il y a pour eux précepte divin d'observer inviolablement les fêtes de l'Eglise, de les sanctifier par la réception des Sacrements, l'assiduité aux Offices divins et la pratique des œuvres de piété et de charité chrétienne, afin d'attirer les bénédictions de Dieu, distributeur de tous biens, lequel donnera en leur temps les pluies qui fécondent les germes de la terre et couvrent les arbres de fruits, et assurera à ceux qui gardent ses fêtes une place dans Sa demeure céleste avec l'éternelle félicité. Nous concédons et décrétons ce qui précède, nonobstant toutes Constitutions et Décisions générales et spéciales émanant du Saint-Siège Apostolique ou des Conciles œcumé+ niques, provinciaux et synodaux, tous Statuts, Coutumes et Privilèges de la Principauté, confirmés même avec serment par l'Autorité Apostolique ou revêtus de quelque autre puissante approbation que ce soit, tous Indults et Lettres Apostoliques, concédés, confirmés et renouvelés d'une manière quelconque, qui seraient contraires à la présente concession; à tous et à chacun desquels, considérant leur teneur comme pleinement et suffisamment exprimée et comme insérée, mot à mot, dans les présentes, Nous dérogeons en faveur de la susdite concession, mais specialement et expressement pour cette fois seule, leur laissant, d'ailleurs, pour le reste, toute leur valeur, et nonobstant tous autres actes contraires.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 14 juin 1881, l'an IV de Notre Pontificat.

L. + S.

TH. Card. MERTEL.

Mer l'Evêque a quitté, samedi, Monaco pour se rendre à Besançon, où il assistera aux funérailles de Mer l'archevêque Paulinier.

### AVIS

Le Maire de la ville de Monaco prévient les habitants qu'en vertu de l'Ordonnance Souveraine du 23 juillet dernier, ayant déclaré d'utilité publique la construction de bâtiments destinés aux écoles des filles et aux salles d'asile, et la cession d'immeubles ou portions d'immeubles compris dans le périmètre tracé en vert sur le plan parcellaire;

Ledit plan rectifié, ainsi que le tableau des terrains et immeubles à acquérir, dressés par MM. les Ingénieurs de la Principauté, ont été déposés à la Mairie et y resteront pendant un délai de dix jours, conformément à l'Ordonnance Souveraine du 22 mai 1858 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Les personnes intéressées sont invitées à prendre connaissance desdits plan et tableau à la Mairie, et

<sup>(1)</sup> Le Journal de Monaco du 30 août dernier a publié l'Ordonnance Souveraine du 3, qui détermine les fêtes légales de la Principauté.

<sup>(2)</sup> Si glorificaveris sabbatum, sustollam te super altitudines terres et dabo nomen sempiternum qued non peribit. (Isaïe, 56, 58).

à faire les observations qu'elles jugeront utiles à leurs intérêts.

Après le délai de dix jours, ces observations seront considérées comme non avenues.

Monaco, le 22 novembre 1881.

Le Maire, (Signé) C<sup>15</sup> F. GASTALDI.

Le Tribunal Supérieur, dans son audience du 40 de ce mois, a condamné pour vols: Séraphin Giorsa, ouvrier mineur, né à Lombardore, province de Turin (Italie), à six mois d'emprisonnement; et Simon Gagliardino, ouvrier terrassier, né à Bardi, province de Piacenza (Italie), à treize mois de la même peine.

· L'orchestre du Casino vient d'être cruellement éprouvé: M. Maurice Delpech, son sous-chef, a succombé, jeudi soir, à une attaque d'apoplexie foudroyante.

M. Delpech faisait, depuis près de vingt ans, partie de l'orchestre à la célébrité duquel il avait contribué comme soliste. Artiste consciencieux et modeste, il n'avait que des camarades et pas de rivaux. Sa mort laisse dans les rangs de notre phalange musicale un vide qui sera difficilement comblé.

Le cabinet de consultation de M. le docteur Colignon, à Monaco, est transféré rue de Védel, ancienne maison Muratore.

La Société Philharmonique se fera entendre, le dimanche 27 de ce mois, à la Cathédrale provisoire, à 9 heures un quart du matin, à l'occasion de sainte Cécile, pendant la messe qui sera célèbrée à l'intention de la sainte patronne des musiciens.

Les dilettanti de Monaco ne manqueront pas d'assister à cette cérémonie, où les convie notre vaillante société.

Nous apprenons avec satisfaction qu'un service d'omnibus entre Monte Carlo et Nice est en voie d'organisation sous la direction de MM. Henri Crovetto et Félix Sazia.

Ce service, autorisé par les gouvernements français et monégasque, fonctionnera prochainement. Trois départs simultanés auront lieu de Monaco et de Nice à 6 heures et 11 heures du matin et 4 heures du soir.

Le prix des places d'intérieur est fixé à 1 fr. 25, celui des places d'impériale à 1 fr. Le trajet s'effectuera en 1 heure et demie avec relais à Eza, et arrêts à Beaulieu et Villefranche-sur-Mer.

Les omnibus se chargeront également des messageries. Nous donnerons bientôt à nos lecteurs de plus amples renseignements sur ce service qui sera si avantageux pour la région.

Les ouvriers employés aux travaux d'agrandissement du cimetière ont trouvé un harpon en fer, un double tournois en cuivre de Louis XIV (1642) et un hélix fossile, qui ont été déposés au Musée par M. l'Inspecteur des Travaux publics.

La limite du poids des échantillons circulant par la poste, à l'intérieur de la France, de l'Algérie et de la Principauté, est dorénavant fixé à 350 grammes; le maximum de leurs dimensions en longueur, largeur et hauteur est uniformément fixé à 30 centimètres

Les correspondances pour le Brésil peuvent être acheminées trois fois par mois (1°, 9 et 24), par la voie Southampton, à compter de ce jour.

Nos lecteurs trouveront dans le tableau-horaire de la marche des trains, à la quatrième page, les heures d'arrivée et de départ des deux trains inter-

nationaux n° 8 et 11, entre l'Angleterre et Menton. Les voyageurs qui auraient l'intention de prendre l'un ou l'autre de ces trains, devront se reporter aux notes qui complètent notre tableau.

Mardi prochain, nous ajonterons à l'horaire les six trains 492, 502, 504, 499, 503 et 505, qui auront lieu entre Monte Carlo et Nice, à partir du 4<sup>et</sup> décembre.

Un nouveau tarif spécial concernant les places de voitures de luxe vient d'être mis en vigueur sur la ligne Paris-Lyon-Méditerranée.

Les places de coupé ne seront plus considérées comme places de luxe et ne donnéront plus lieu, par conséquent, à la perception d'un supplément. Elles seront absolument taxées comme de simples places de 1<sup>re</sup> classe. Quand un compartiment de coupé sera retenu tout entier, les personnes qui l'occuperont devront payer trois places de premières si elles sont deux, et quatre si elles sont trois. Dans tout autre cas, les places de coupé ou coupé-lit appartiendront aux premiers occupants.

La Photographie américaine, qui est installée depuis la semaine dernière, rue des Princes, reçoit tous les jours une foule de plus en plus nombreuse attirée par l'habileté de l'opérateur et la modicité des prix. Nous nous sommes procuré le prospectus de cet établissement, et voici le tarif :

Photographie instantanée, 1 fr. 25 la douzaine; portraits timbres-poste, 12 fr. le cent; portraits *Victoria* instantanés, 2 fr. les quatre.

#### CHRONIQUE DU LITTORAL

Cannes. — Le 18 novembre, par le train de 5 heures du soir, sont arrivés à Cannes sept marabouts prédicateurs de la guerre sainte. Reçus à la gare par deux gendarmes et un agent de police, ils ont été conduits à la caserne de gendarmerie, où ils ont passé la nuit, pour être, le lendemain, menés à l'îte Sainte-Marguerite, où 167 arabes sont déjà internés.

Nice. — Nous lisons dans le *Phare du Littoral* de dimanche dernier:

« Nous démentons avec plaisir la nouvelle qui a circulé hier dans notre ville, de la mort de M<sup>gr</sup> Jean-Pierre Sola, ancien évêque de Nice.

« A la villa Sorgentino, route de Gênes, où nous nous sommes rendu, nous avons appris que le vénérable prélat, âgé de 91 ans, était, depnis le 25 octobre dernier, atteint d'une maladie aiguë qui avait mis sa vie en danger, mais qu'il allait beaucoup mieux depuis quelques jours, et qu'on espérait un prompt rétablissement. »

- Courses de 1882.

Premier jour - Lundi 16 janvier

Prix du Conseil Municipal (course de haies). — Distance: 2,500 mètres. Fr. 5,000 Grand Prix de Monaco (steeple-chase, handicap). — Distance: 4,200 mètres. Fr. 20,000 Prix du Conseil Général (steeple-chase, à réclamer).

PRIX DU CONSEIL GENERAL (Steeple-chase, a réclainer).

— Distance : 3,200 mètres.

Fr. 4,000

PRIX DE VILLEFRANCHE (course de haies, à réclaimer).

— Distance : 2,500 mètres.

Fr. 2,500

Deuxième jour — Jeudi 19 janvier

PRIX DE MONTE CARLO (course de haies, handicap).—
Distance: 2,800 mètres. Fr. 7,500
PRIX DU CHEMIN DE FER (course de haies, à réclamer).
— Distance: 2,500 mètres. Fr. 3,000

PRIX DU CERCLE MASSÉNA (steeple-chase, handicap).

— Distance: 3,000 mètres. Fr. 4.000
PRIX DE BEAULIEU (steeple-chase, à réclamer). —
Fr. 2,500

Troisième journée — Dimanche 22 janvier

Prix du Var (course de haies, à réclamer). — Distance: 2,500 mètres. Fr. 3,000

PRIX DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO (course de haies, handicap libre). — Distance: 2,500 mètres

tres.

Grand Prix de Nice (steeple-chase, handicap libre).

— Distance: 4,200 mètres.

Fr. 10,000

Prix d'Eze (steeple-chase ou course de haies, à réclamer).

— Distance: 3,000 mètres ou 2,500 mè-

Les engagements pour le Grand Prix de Monaco et le Prix de Monte Carlo seront clos le mardi 6 décembre, -à midi.

— Comme nous l'avons annoncé, les Régates ont été fixées aux 15, 16 et 17 mars. Nous avons reçu le programme de ces courses nautiques :

Les courses à la voile auront lieu le mercredi

15 mars; elles seront au nombre de 10.

Grand prix de Nice, pour yachts au-dessus de 30 tonneaux, 27,000 francs de prix; Yacht-Club, pour yachts de 15 à 30 tonneaux, 6,625 fr.; Baie des Anges, yachts de 5 à 15 tonneaux, 3,750 fr.; Alres-Maritimes, yachts de 2 à 5 tonneaux, 1.875 fr; Liftoral, yachts au-dessus de 2 tonneaux; courses de Sharpies, 900 fr.; courses de canoès pour gentlemen, 750 fr.; chaloupes de guerre, 1,050 fr.; embarcations au bornage, 300 fr.; embarcations de pêche, 300 fr.

Le deuxième jour, jeudi 16 mars, on courra le prix de Monaco, à la voile, pour yachts de toutes dimensions, de Nice à Monaco et retour, 11,250 fr. de prix.

Viennent ensuite les courses à la vapeur, divisées en deux séries, avec 14,125 fr. de prix; puis les régates miniatures.

Le lendemain, dernier jour des régates, est consacré aux courses à l'aviron.

Prix du Cercle de la Méditerranée, 4 rameurs de pointe, 4,600 fr.; prix du Paillon, 2 rameurs de pointe, 2,600 fr.; Chemin de fer, 1 rameur de couple, 1,100 fr.; Steam-Lauches, canots à vapeur non montés, 1,100 fr.; Marine de guerre, 2,700 fr.; yoles de yachts, 300 fr.; embarcations de commerce, 175 fr.; embarcations de pêche, 350 fr.; Podoscaphes, 175 fr.; canots montés par des mousses, 175 francs.

Toutes ces diverses courses réunies forment un total de prix atteignant 81,770 fr., sans compter les

médailles et l'imprévu

Comme complément, il y aura, le mercredi, bataille de fleurs sur la promenade des Anglais, et jeudi soir, fête vénitienne dans la baie des Anges.

Les Régates sont sous le patronage du Cercle de la Méditerranée et du Yacht-Club de France, avec le concours de l'escadre d'évolutions de la Méditerranée.

— Vendredi a été appelée, devant le tribunal correctionnel, l'affaire du fameux Roussel, qui essaya, au moyen d'une fansse lettre, d'escroquer une parure de 6,000 francs à M. Mercier, bijoutier; qui fit une résistance extraordinaire; qui refusa de se laisser photographier; qui s'évada de la prison du Sénat et qui enfin ne fut repris qu'à Monaco, grâce à l'habileté de la police monégasque.

Ce personnage, qui a si longtemps réussi à déjouer les recherches de la police sur son identité et dont l'existence pourrait faire le sujet d'un grand roman indicipre, se nomme Alexandra Thiéry

judiciaire, se nomme Alexandre Thiéry.

S'il a essayé jusqu'à ce jour de cacher soigneusement son nom véritable, c'est qu'il est en rupture de ban et que ses antécédents ne plaident guère en sa faveur.

Il a pris part à la Commune et a déja subi six années de réclusion. Voici les faits reprochés aux deux prévenus :

Au mois de juin dernier, Eugénie Lantin se présenta chez M. Mercier, bijoutier, avec une lettre qu'elle prétendait tenir de M. le préfet et dans laquelle celui-ci priait M. Mercier de remettre à cette dame une parure de 6,000 francs.

Le bijoutier, flairant une escroquerie, refusa de livrer la parure et se rendit à la préfecture pour demander des renseignements. Bien lui en prit, car la lettre fut reconnue fausse.

Le lendemain soir, Eugénie Lantin fut arrêtée à la Brasserie Centrale, et son arrestation amena celle de Thiéry.

Les prévenus se seraient, en outre, approprié divers bijoux appartenant à la propriétaire de la maison qu'ils habitaient.

L'affaire, renvoyée au lendemain samedi, s'est terminée par une condamnation à treize mois de prison que Thiéry a entendu prononcer contre lui, malgrè une verbeuse défense qu'il a présentée lui-même.

### LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Une pièce nouvelle de M. Sardou au Vaudeville et en même temps un grand succès de plus à l'actif d'un écrivain dramatique qui n'en est plus à compter ses lauriers, voilà le fait-Paris dominant en ce moment. La pièce s'appelle Odette et soulève une thèse dont nos législateurs auront à s'occuper avant peu: le nom du mari gardé par la femme séparée de lui et qu'elle traîne dans toutes les hontes et toutes les turpitudes de son existence de déclassée. Les deuxième troisième et quatrième actes se passent à Nice, et M. Borriglione, le nouveau et très fété légionnaire de la croix d'honneur, qui assistait à la première représen-

tation, a pu se croire transporté dans la ville sur laquelle il règne, tant la direction du Vandeville a mis d'exactitude dans la reproduction devant la rampe mis d'exactitude dans la reproduction devant la rampe des villas et du panorama méditerranéen de la cité aux violettes. M¹¹¹s Pierson et Legaut, MM. Dupuis et Dieudonné se sont partagé les applaudissements et les rappels de cette belle soirée théâtrale, où le talent de M. Sardou s'est accusé, avec une viguenr nouvelle et une puissance d'émotion bien remarquable, sous la même plume à laquelle on doit les gaîtés intarissables de Divorçons.

Nombre d'académiciens assistaient à la première représentation de la pièce de leur collègue, et, parmi eux, M. J.-B. Dumas, très félicité de la démarche qu'il avait faite dans la journée même auprès de l'Académie de médecine pour qu'un comité fût formé, à l'effet d'offrir à M. Pasteur une médaille commémorative de ses travaux.

qu'il avait faite dans la journee meme aupres de l'Académie de médecine pour qu'un comité fût formé, à l'effet d'offrir à M. Pasteur une médaille commémorative de ses travaux.

Paris vient de perdre toute une famille princière qui l'avait adopté pour séjour depuis trois ans; le comte et la comtesse d'Eu et leurs trois enfants sont repartis pour le Brésil.

La comtesse d'Eu est princesse héritière du trône impérial. Arrivée en France dans un état de santé très chancelant, à la suite de la naissance de son second fils, Louis-Philippe, elle en repart plus belle et plus florissante que jamais, et mère d'un troisième fils de la meilleure venue et que, dans l'intimité de la famille, on appelle le «petit Parisien». Vous savez que le comte d'Eu est fils du duc de Nemours, et commande en chef l'armée brésilienne. Le duc de Nemours, à l'occasion du départ de ses enfants, a donné, dans son magnifique hôtel de l'avenue du Bois-de-Boulogne, un diner dont la princesse Blanche d'Orléans a fait les honneurs avec son affabilité habituelle. Par suite de la perte encore récente du prince de Saxe-Cobourg-Gotha, beau-frère du duc, ce diner n'a pas été suivi de réception, et c'est à la gare d'Orléans, au moment de monter dans le train se dirigeant sur l'Espagne, que le comte et la comtesse d'Eu ont reçu les hommages de la colonie brésilienne, réunie là au grand complet.

A défaut de princes, Paris a eu la visite du lordmaire de Londres, venu incognito pour accompagner un de ses proches qui se rend dans le Midi. Le lordmaire vaut, d'ailleurs, tant qu'il est en fonction, les plus grands seigneurs. Aux cérémonies officielles, il a le pas sur toute la cour et marche après la reine. Il porte alors une robe de velours cramoisi doublée d'hermine, avec l'antique épée qui vient de la reine Elisabeth, dont le fourreau est entièrement recouvert de perles fines et qui est estimé 3,000 livres sterling.

En temps ordinaire, le lord-maire porte à son cou, comme insigne de sa charge une double chaine d'or

de perles fines et qui est estime 3,000 livres ster-ling.

En temps ordinaire, le lord-maire porte à son cou, comme insigne de sa charge, une double chaîne d'or. Dans toutes les solennités où sa présence est requise, on porte devant lui l'épée et la masse d'armes, soit en or, soit en argent. S'il est à pied, un page soutient la queue de sa longue robe; s'il va en voiture, c'est dans un carrosse de gala, relevé d'or en bosse, orné de peintures emblématiques et trainé par quatre che-vaux solendidement caparaconnés. Sa maison se de peintures emblématiques et trainé par quatre chevaux splendidement caparaçonnés. Sa maison se compose d'un chapelain, d'un archiviste, d'un porteépée, d'un chasseur, de plusieurs écuyers tranchants, d'huissiers de la Chambre et d'une suite assez nombreuse d'officiers de divers emplois et grades. Au tempsjadis, il avait, comme les souverains, son poètelauréat et son bouffon, qui l'accompagnaient dans les grandes cérémonies. Mais, dans ce siècle de houille et de minerai, Clément Marot et Triboulet feraient une singulière figure.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu cette semaine sa séance publique annuelle, sous la

cette semaine sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Pavet de Courteille. Le prix Louis Fould, de 'la valeur de 20,000 francs, n'a pu être décerné, aucun concurrent n'ayant rempli toutes les conditions du programme; mais, conformément aux intentions du donateur, l'Académie a accordé diverses récompenses sur le montant des intérêts du prix pendant trois ans Les autres prix dont l'Académie prix pendant trois ans. Les autres prix dont l'Aca-démie dispose ont été distribués suivant le but pour-

démie dispose ont été distribues suivant le but pour-suivi à leur fondation.

M. Wallon, secrétaire perpétuel de l'Académie, a donné ensuite lecture de la très intéressante notice qu'ila consacrée à la vie et aux travaux de M. de Saulcy, puis M. Edmond Le Blant a terminé la séance par l'histoire d'un soldat goth et d'une jeune fille d'Edesse, histoire byzantine écrite pour inspirer l'horreur du parjure et pour en montrer le péril, tirée de la Vie des Saints, de Métaphraste, et dont le sermon d'Au-thon a reproduit les points principaux.

des Saints, de Métaphraste, et dont le sermon d'Authon a reproduit les points principaux.

Le monde académique est fort occupé en ce moment par les élections qui auront lieu à l'Académie française, le 8 décembre, pour pourvoir à la succession de MM. Duvergier de Hauranne, Littré et Dufaure. Selon les biens informés, M. Charles de Mazade succédera à M. Duvergier, M. Manuel ou M. de Bornier à M. Littré, et M<sup>er</sup> Perraud, l'ancien oratorien, évêque d'Autun, à M. Dufaure.

Le succès de l'exposition d'électricité est affirmé

rien, eveque d'Autun, à M. Dufaure.

Le succès de l'exposition d'électricité est affirmé par un bénéfice de 400,000 francs. Ce bénéfice va être employé à l'établissement d'un laboratoire de recherches électriques qui, sous certaines conditions, sera mis à la disposition du public.

Qu'on dise, après ce résultat magnifique, que nous ne sommes pas dans un siècle de lumières!...

BACHAUMONT.

#### VARIÉTÉS

#### Les ancêtres du téléphone

L'invention du téléphone est, sans contredit, la plus surprenante merveille de notre temps, à tel point que la nouvelle en fut accueillie par une incrédulité presque générale. La science fut obligée de dire au public : Vide, Thomas... noli esse incredulus, et le public fut obligé de croire.

Voilà une découverte qui, pour le coup, faisait la nique au proverbe : « Rien de nouveau sous le soleil. »

Hélas! il paraît que l'humiliant proverbe reste

désepérément vrai. La découverte du téléphone remonte à plus de deux

cents ans

« En 1667, dit un chroniqueur, un certain Robert Hooke, qui n'a pas fait très grande figure dans la science de son temps, avait déjà l'idée fort nette du téléphone et d'un moyen de le réaliser qui fut en effet employé un siècle et demi plus tard.

« On n'a pas encore examiné, disait-il, à fond jusqu'où pouvaient atteindre les moyens acoustiques, ni comment on pourrait impressionner l'ouïe par l'intermédiaire d'autres milieux que l'air, et je puis affirmer qu'en employant un fil tendu, j'ai pu transmettre le son à une grande distance et avec une vitesse sinon aussi rapide que celle de la lumière, da moins incomparablement plus grande que celle du son dans l'air. Cette transmission peut être effectuée non seulement avec le fil tendu en ligne droite, mais encore quand ce fil présente plusieurs coudes. x

Nous n'en savons pas davantage, malheureusement,

sur l'appareil de Hooke. Mais un système bien plus mystérieux et bien plus curieux encore a eu l'approbation de l'Académie des sciences à Paris à la fin du siècle dernier.

« Ce système a été imaginé par dom Gantey, qui avait fait en 1782 des expériences sur la propagation du son dans les tuyaux métalliques de la pompe à feu de Chaillot, et qui croyait pouvoir transmettre le son

à 150 lieues en ciuquante minutes, avec un conducteur formé de 300 tuyaux longs de 1,000 toises.

L'année suivante, en 1783, dom Gantey fit paraître un prospectus imprimé à Philadelphie, dans lequel oh voit qu'il avait proposé à l'Académie des sciences deux moyens absolument nouveaux « pour faire paragraphe céfaire parvenir une dépêche avec la plus grande cé-

« Ces deux découvertes furent soumises à l'examen de l'Académie des sciences, et MM. de Condorcet et de Milly, commissaires nommés pour les examiner, insérèrent dans leur rapport, daté du 13 juin, sur la première découverte : que le moyen présenté leur avait paru praticable, ingénieux et nouveau; « qu'il n'avait aucune analogie avec les moyens connus, et qu'on pouvait donner, par ce moyen, un signal à trente lieues, en quelques secondes, sans stations intermé-diaires; que l'appareil ne serait ni cher, ni incommode; qu'ils avaient mis au bas du *Mémoire* de dom Gantey les raisons de leur opinion sur la possibilité de ce moyen, dont l'auteur voulait garder le secret. »

L'argent manquait à dom Gantey pour la seconde expérience. Il ouvrit une souscription, qui ne fut pas couverte le moins du monde : pas de souscripteurs, pas d'expérience. L'Académie ne put donc faire son rapport sur le deuxième moyen.

Quel était le principe du téléphone de dom Gantey? « C'est un secret religieusement gardé, comme l'a-vait demandé l'inventeur, dans un paquet cacheté qui doit toujours exister aux archives de l'Académie des sciences de Paris. Mais aujourd'hui qu'il ne peut y avoir là d'autre intérêt qu'un intérêt historique, ne pourrait-on donner le vol à ce secret enfoui depuis un

siècle? Si dom Gantey revenait en ce monde, il serait certainement le premier à le demander, car de tontes façons sa mémoire ne peut qu'y gagner en hon-neur. Si l'Académie se croit liée, même aujourd'hui, par une préoccupation de légalité stricte, elle parviendrait sans doute à retrouver les héritiers de dom Gantey, qui s'empresseraient de l'autoriser à ouvrir le mystérieux papier. »

Que de découvertes se sont perdues par suite de ce funeste esprit, qui régna pendant tout le moyen age, et qui s'est continué, quoique affaibli, jusqu'à nous! L'inventeur entourait sa découverte de précautions d'avare; il la gardait avec un soin jaloux.

Après dom Gantey, plusieurs savants et inventeurs s'occupèrent, avec un succès relatif, de la transmis-sion des sons à grande distance. Citons Wheaston, Page, de la Rive, Léon Scott, Reiss, Elisah Gray, Bourseul.

On voit que les « ancêtres du téléphone » forment une nombreuse et glorieuse famille.

#### L'Administrateur-Gérant: A. DALBERA.

#### MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 13 au 20 Novembre 1881.

	o du 20 Novembre 1881.	
CANNES. b. Volonté-de-L	Dieu, fr., c. Davin,	sable.
ID. b. Six-Sœurs, i	d., c. Sève,	id.
ID. b. Tante, id., c	. Giraud,	id.
ID. b. Antoinette-J	Victoire, id., c. Fornero,	id.
	n, id., c. Musso,	id.
ID. b. Charles, id.,		id.
ID. b. Fortune, id.		id.
ID. b. Assomption,	id., c. Missude,	id.
LIVOURNE. b. Nuovo Sa	n Giuseppe, ital., c. Pira,	charbon.
CANNES. b. Marie, fr., c	. Giraud.	sable.
ID. b. St-Jean, id.,	c. Bessi,	id.
ID. b. Jeune-Eloïse	, id., c. Aune,	id.
ID. b. Antoinette-1	Victoire, id., c. Fornero,	id.
ID. b. Charles, id.,	c. Allegre,	id.
	d., c. Jovenceau,	id.
ID. b. Virginie, id		id.
ID. b. St-Pierre, ic		id.
ID. b. Fortune, id.	, c. Moutte,	id.
ST-RAPHAEL. b. Theres	ine, id., c. Bluat,	įd.
CANNES. b. Six-Sœurs,	la., c. Seve,	id.
ID. b. Charles, id.,	c. Allegre,	id.
ID. b. Volonté-de-l	Dieu, id., c. Davin,	id.
MENTON, h. Louise-The	rese, id., c. Barton,	sur lest.
MARSEILLE. b. Trois-Sc	œurs, id., c. Decugis,	briques.
Départs du 13	3 au 20 Novembre 1881.	The same and a second
CANNES. b. Volonté-de-	Dieu, fr., c. Davin,	sur lest.
ID. b. Six-Sœurs,		id.
ID. b. Tante, id., o		id.
ID. b. Antoinette-	Victoire, id., c. Fornero,	id.
ID. b. Ange-Gardi	en, id., c. Musso,	id.
ID. b. Charles, id.,		id.
ID. b. Fortune, id.	, c. Moutte,	id.
ID. b. Assomption.	, id., c. Missude,	id.
NICE. b. Nuovo San Giu.	seppe, ital., c. Pira,	charbon.
CANNES. b. Marie, fr., o	c. Giraud.	sur lest.
ID. b. St-Jean, id.,	c. Bessi,	id.
ID. b. Jeune-Eloïse	e, id., c. Aune,	id.
	Victoire, id., c. Fornero,	id.
ID. b. Charles, id.,	c. Allegre,	id.
ID. b. Eclaireur, i	d., c. Jovenceau,	id.
ID. b. Virginie, id		id.
ID. b. St-Pierre, is		id.
ID. b. Fortune, id.	, c. Moutte,	id.
ST-RAPHAEL. b. There	sine, id., c. Bluat,	id.
CANNES. b. Six-Sœurs,	id., c. Sève,	id.
ID. b. Charles, id	c. Allegre,	id.
ID. b. Volonte-de-	Dieu, id., c. Davin,	id.
ST-RAPHAEL. b. Louise	-Therese, id., c. Bartoli,	id.

### LECONS DE PIANO

Madame A. JOUSSE, professeur, de Paris, élève de THALBERG. Villa Lodi, rue des Moneghetti. Condamine.

### HOTEL ET RESTAURANT BEAU-SITE

Boulevard de la Condamine. - Table d'Hôte et Pension.

MONACO - Imprimerie du Journal de Monaco 1881

#### BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'observatoire, 65 mètres)

Novembre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer.  9 h.   midi   3 h.   6 h.   9 h.   du mat.   midi   du soir   du soir   du soir   du soir	TEMPERATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord  9 h.   midi   3 h.   6 h.   9 h du mat.   midi   du soir   du soir   du so	MIDITE	VENTS	ÉTAT DU CIEL
14 15 16 17 18	68.8 68.2 68.4 68.6 68.9 70 1 69.4 69.8 69.8 68.9 66.2 64 6 62 4 61.4 61.7 62.2 62.6 63.7 65.6 66.8	13.»     16.»     14.9     13.1     13.       14.»     16.2     14.6     13.6     13.       14.»     16.1     14.8     13.4     13.       12.4     14.6     15.3     14.3     14.	7 82 6 69 8 76 9 65 9 64	E faible calme, S S O S S O, S O S O modéré S O, S O modéré calme E faible	beau, qq. peu voilé voilé, couvert beau beau, qq. peu voilé très beau id. id.
	DATES   13   Fempératures   Maxima   16.8   extrêmes   Minima   9.3	14 + 15 + 16 + 17 + 18 + 19 18.1   17.2   18.1   16.2   18.7   17.5 9.2   10.2	Plu	ie tombée: 0 <sup>mm</sup>	

### FABRIQUE DE MEUBLES EN TOUS GENRES

SPÉCIALITÉ DE MALLES — ARTICLES DE VOYAGE Quincaillerie

### MANNA GIOVENALE

TAPISSIER

Monaco. Rue des Princes (Condamine). Monaco

### F PETER LE MONNIER CHIRURGIEN-DENTISTE

rue Antoinette, maison Lang, à la Condamine Visible tous les samedis.

### **VILLA RAVEL**

eėdevem moslam

APPARTEMENTS COMPLETS — CHAMBRES SÉPARÉES

Family house. English spoken
AUX BAS-MOULINS — MONTE CARLO

# A VENDRE OU A LOUER MEUBLÉE LA VILLA DES ENFANTS

Aux Bas-Moulins, Monaco

S'adresser à la villa Ravel, ou au bureau du journal

#### Ouvert toute l'année

### HOTEL DE RUSSIE-MONTE CARLO

MÊME MAISON

### RESTAURANT DES FRÈRES PROVENÇAUX

Salons et Cabinets particuliers. Grande Salle pour Noces Fournitures pour la ville

VINS FINS, LIQUEURS, BIÈRES, ETC. ETC.

PRIX MODÉRÉS OMNIBUS A LA GARE G. VOIRON.

### PHARMACIE ANGLO-FRANÇAISE

MONACO-CONDAMINE

### SIROP ET PATE PECTORALE DE KAROUBA

de

P.-A. MURATORE, Pharmacien-Chimiste

Ces deux excellentes préparations se recommandent par leur efficacité certaine dans la toux, rhumes, catarrhes, bronchites, etc., etc.

Prix du flacon: 2 fr.; la boîte: 1 fr. 25.

épôt A Paris, Fabre, 15, rue de la Verrerie. A Marseille, Pharmacie Centrale. A Nice, Rostagni, Pharmacien-Droguiste.

### A VENDRE

à St-Laurent du Var

VILLA MEUBLÉE

S'adresser à Me Valentin, notaire à Monaco

### A LOUER UN APPARTEMENT NON MEUBLÉ

composé de huit pièces et une cour, situé sur la place des Moulins. — S'adresser au Bureau de Tabac.

### MARSON A LOURR

EN TOTALITÉ

Avenue Florestine, au coin de la rue Caroline CONDAMINE — MONACO

### MONACO

### A VENDRE

pour cause de maladie

le fonds de commerce de l'HOTEL DES COLONIES

à Monte Carlo

S'adresser à Me Leydet, notaire à Monaco

## A LOUER

à MONTE CARLO, près du Grand Hôtel Victoria

Position exceptionnelle sur la Colline, en face du Casino

JARDIN ENTOURANT LA MAISON

### CHAMBRES ET APPARTEMENTS POUR FAMILLES

Meublés et non meublés

S'adresser au propriétaire M. de Monneron, à la Villa Carmen — Monte Carlo

### Horaire de la marche des trains du 27 Octobre 1881. — Service d'Hiver

Ligne de PARIS à MARSEILLE, à MONACO, à MONTE CARLO et à GÊNES

3 111

1 3 3			STATIONS	11 1	R:	apide.	1	Expres. intern.	. Rapid	اام	Expres.		i	a+ 10 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
Dist. kilom	1º el.	2° cl. 3° cl.	STATIONS		lr	re cl.	.	lre cl. lre cl.	. lre c	<u> </u>	lre ci.		İ	tion tan area om om
1103	135 70	101 80 74 65	Paris dép.			patin 8 55 1 47 soir		matin soir 11 15 7 × 5 56 9 50 matin matin	10 4	0	soir 8 20 3 20 soir			communication ageurs partant dans les gares s ayant à effec- oins 600 kilom.
240	29 55	22 15 16 25	Marseille	497 1.2.3 matin	1.2.3 1.	471   475   477 .2.3   1 re cl.   1.2.3 natin   matin   matin	501 1.2.3 soir	481 11 1.2.3 matin matin	483 Expres.   Expre   1.2.cl.   Ire c	1. 1.2.3. 1.	487 489 2.3 1.2.3 soir soir	qu'au		to littoral en communication end que les voyageurs partan ent à Toulon ou dans les gares que les voyageurs ayant à effectat d'au moins 600 kilom e 47 minutes sur celle de Paris.
173 47 16 11 9 7	21 30 5 75 1 95 1 35 1 10 * 85	4 30 3 15 1 45 1 10 3 95 3 75 3 80 3 60	Toulon	6 50 7 48 	7 20 8 7 31 8 7 38 8 7 50 8 8 08 9	2 20   6 4 2 41   6 4 7 32 9 45 11 1 8 30 10 28 12 0 8 45 10 38 12 2 8 55   12 3 9 01   12 4 9 27 11 11 1 1 9 33 11 15 1	12 40 1 38 1 50 2 01 2 07 2 19 2 37	2 54 3 14 soir 3 24	5 3 13 3 4 2 4 3 53 4 2 4 4 07 4 4 4 16 4 5 4 24 4 32	6 1 13 8 8 9 5 13 8 9 6 05 9 4 6 55 9 3 7 06 9 9 7 13 9 5 7 21 10 8 7 40 10	1 20 4 15 3 41 6 25 8 25 11 07 9 18 Min. 9 40 9 58 9 58 1 25	503 et 505 ne marcheront e.		11, qui me eterre, ne prant directem ela. 5 ne prend c P. L. M., un
2 5 10 19 173	<ul> <li>70</li> <li>70</li> <li>1 20</li> <li>2 45</li> <li>19 15</li> </ul>	» 55 » 35 » 90 » 65 1 85 1 30	Monte Carlo arr. dép. Cabbé-Roquebrune dép.		8 17 8 19 8 31 8 39 10 6 8 39 10 6 8 39 10 6 8 39 10 6 8 39 10 6 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	2 45 2 47 2 56 3 04	4 04 4 06 4 19	4 4 56 5 2 5 4 58 5 2 5 08 5 15 5 4 5 36 5 5 11 2	5 7 48 10 7 7 50 10 8 01 10 0 8 10 10 9 8 38 11 0 10 soir m	34 36 45 54 20 atin	Les trains 499, 50 ler décembre.		NB Le train 11 directe avec l'Anglete de Paris et se rendan d'arrêt situées au-dela NB. —- Le train 5 tuer, sur le réseau P. (') L'heure de Rome
	112 33		nighe de dini		1014 115	o omicio, a r	LOIVA	o, a mai	ענונונונוניט.	06 a 1 111	LUL			11
7 9 10 5 2 7 9 11	19 45 2 45 1 20 » 70 » 70 » 85 1 10 1 35 1 95	1 85 1 30 » 90 » 65 » 55 » 35 » 55 » 35 » 80 » 60	Gênes (*) heure de Rome dép. Vintimille. h. de Paris dép. Menton	matia 6 35 7 » 7 10 7 18 7 20 7 24 7 29 7 49 7 57 8 16	1 2.3   1 matin	0 52 11 29 0 59 11 35 1 02 11 37 1 06 11 41 1 12 11 44 1 30 1 37 1 43 soir 1 53 12 19 soir	matin 7 " 1 15 1 38 1 46 1 52 1 54 1 58 2 01 2 18 2 24 2 29 2 39	1 16 1 25 1 31 1 34 1 43 1 43 2 06	0 3 40 3 47 3 50 3 54 3 58 4 16 5 4 26 4 43 soir	s.   12.3   1r   12.3   1r   12.5   1.5	) 22 11 19 ) 27 11 24 ) 45 11 48 11 54 04 12 04	504 ne m		correspondant avec l'Angleterre, et le le s voyageurs ayant à effectuer, sur le cours d'au moins 600 kilom. Ils prenyageurs pour Lyon.
19 10 5 2 7 9 11	2 45 1 20 » 70 » 70 » 70 » 85 1 10 1 35	1 85 1 30 » 90 » 65 » 55 » 35 » 55 » 35 » 55 » 45 » 80 » 60 » 95 » 75 1 45 1 10 4 30 3 15	Vintimille. h. de Paris dép. Menton	1.2.3 matta	1 2.3   1 matin   m	Expres.   1.2.3	1.2.3 matin 7 " 1 15 1 38 1 46 1 52 1 54 1 58 2 01 2 18 2 24 2 29 2 39 2 58 3 49 7 17 9 24	1.2.3 intern 1re cl. soir	1.2.3.   Expre   Ire c	s.   12.3   1r   12.5   1   12.5   1   12.5   1   12.5   1   12.5   1   12.5   1   12.5   1   12.5   1   12.5   1   12.5   1   1   1   1   1   1   1   1   1	pres. 1.2.3 soir 4.15	et 504 ne marcheront qu		ain 8, correspondarent que les voyages un parcours d'au n les voyageurs pou Rome avance de 47
7 9 11 16 47 173	2 45 1 20 20 70 3 70 3 85 1 10 1 35 1 95 5 75	1 85 1 30 » 90 » 65 » 55 » 35 » 55 » 35 » 65 » 45 » 80 » 60 » 95 » 75 1 45 1 10 4 30 3 15 16 » 11 70	Vintimille. h. de Paris dép. Menton	1.2.3 matta	1 2.3   1 matin   4	Expres.   1.2.3   1   1   1   1   1   1   1   1   1	1.2.3  matin 7 " 1 15 1 38 1 38 1 52 1 54 1 58 2 01 2 18 2 24 2 29 2 39 2 39 2 58 3 49 7 17	1.2.3 intern 1re cl. soir 1 25 1 31 1 31 1 32 1 38 1 1 38 31 6 23 10 46 7 46	1.2.3.   Expre   Ire c	S. 1.2.3   Fr   1.2.3   Fr   1.2.3   Fr   1.2.5   Fr   1.	pres. 1.2.3 soir 415 10 32 ) 55 10 55 ) 03 ) 10 11 09 ) 18 11 15 ) 22 11 19 ) 22 11 19 ) 27 11 24 ) 45 11 48 11 54 12 04 10 12 16 50 1 18 5 14	ss trains 492, 502 et 504 ne marcheront qu 1er décembre.		